

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-21

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	40 Présents
 Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI
M Francis ANNOULD
M Jean-Marie BARREDA
M Marc BILLON
M Damien BLONDIN
Mme Stéphanie CALLAIS
Mme Lydia CHARBONNIER
M Samuel CHOINET
Mme Danielle COMBE
M Jean – Pierre CORVISIER
M. Eric DAVIN
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylvaine DENIS
M Bruno FAUCHERON
Mme Pascale GAILLOT
M Marc GUÉNIOT
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Dominique HAMAIDE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)

Mme Sylvine JOSSELIN
M Michel LALLEMAND
M Cyril LECOURTIER
M Pascal LEPAGE
M Christophe MAROT
M Eric MATHIEU
M Damien MAYAUX
M Mickaël MERCIER
M Frédéric MENSER
M Jean-Luc MUNIERE
M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Aalin PANCHER
M Sébastien PAULET
M Jean-Marie PIERRE
M Boris RAVIGNON
M Yannick ROSSATO
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « AGECE »

Résultat du vote
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-21

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « AGECE »

Les conventions de délégation de compétence GEMAPI prévoient que « lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une commission d'appel d'offres (CAO), l'EPAMA - EPTB Meuse en institue une spécifique au projet. Un siège y sera attribué à chaque EPCI déléguant de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA - EPTB Meuse. »

L'article L2121-22 du CGCT précise que le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein. »

Suite au renouvellement des EPCI, il est proposé de procéder au renouvellement des sièges de la CAO « AGECE »
(Projet d'Aménagement de Gestion des Ecoulements de Contrexéville)

Le Comité Syndical ;

A l'unanimité :

DESIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres « AGECE » comme suit :

CAO AGECE			
Titulaires	Structure	Suppléants	Structure
M Michel LALLEMAND	CdC Ouest Vosgien	M Franck DUVAL	Cdc Ouest Vosgien
M Samuel CHOINET	CdC Ouest Vosgien	M Christian ALBERTI	CC Ouest Vosgien
Mme Dominique HUMBERT	CD 88	Mme Valérie WOITIER	CD 55
M Claude VALDENAIRE	CdC Terre d'Eau	M Jean-Luc MUNIERE	CdC Vosges coté sud ouest
M Damien MAYAUX	C Terre d'Eau	M Michel NORMAND	CD 08
Président : M Boris RAVIGNON			



Le Président de l'EPAMA

Monsieur Boris RAVIGNON